



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 19 Novembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes à Pont de Barret

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de procurations : 9

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, F. SIMIAN, É. BOURSE.

Messieurs : D. ARNAUD, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIE, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, F. MUCKE, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir à CUER Gérard)
Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à GRESSE Francis)
Monsieur BOUVIER Eric (pouvoir à BOFFARD Henri)
Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à BLANC Nicole)
Monsieur MAGNIN Yves (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)
Madame BRÈS Françoise (pouvoir BOURSE Elisabeth)
Madame LACHENS Anne (pouvoir à SIMIAN Fabienne)
Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à CADIER Olivier)

Était absent, ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur DE LESTRADE Alain (pouvoir à PALLUEL Robert)

Étaient absents

Madame MORENAS Geneviève
Monsieur JOST Frédéric
Monsieur REYNAUD Philippe

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Robert PALLUEL, Maire de Pont de Barret.

R. PALLUEL souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

On arrive à la fin du mandat et la commune se dépêche de finir les travaux (les entreprises ont un carnet de commande bien rempli et certains travaux ont été différés) car les subventions arrivent à échéance. Le cheminement piétonnier est terminé, l'accessibilité des bâtiments publics est bientôt achevée. Depuis quelques années, la commune avait eu une baisse des permis de construire (problématique de terrains car des successions ne se réglaient pas) et là on va repartir sur une bonne dynamique de construction, ce qui est bien pour la commune, et pour l'école.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J-M. AUDERGON demande à Laurence RIBE notre nouvelle animatrice Tourisme et Culture de se présenter.

L. RIBE explique qu'elle est née à Savasse et qu'à 18 ans elle est partie faire des études à Lyon où elle a été diplômée de sociologie du territoire. Ensuite elle a travaillé 20 ans pour la ville de Marseille. Ces deux dernières années elle était à la Communauté de communes de montagne d'Ardèche à Coucouron. Elle est titulaire de son poste d'attachée territoriale à Marseille et elle est en disponibilité.

2 - Approbation du procès-verbal du 26.09.2019

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 26.09.2019. Le procès-verbal du 26 Septembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 ABSTENTIONS : D. ARNAUD, D. BRUN, P. ESPIE, P. HOFFMAN, R. PALLUEL, A. TIXIER, L. VINCENT absents lors du conseil communautaire).

3 - Examen de la note relative à la politique de développement économique

Une note a été envoyée à chaque conseiller communautaire.

1. Contexte

Dans le cadre de la révision des PLU des communes, le positionnement stratégique en matière de développement économique est demandé à la CCDB et notamment sur les zones à vocation économique.

Les souhaits d'implantation d'activités des communes se traduit par la demande de classement de zone lors de la révision des PLU. Les services de la DDT et de la Chambre d'agriculture demandent à la CCDB d'apporter des éléments sur l'état des zones d'activités, les besoins en terme d'activités économiques.

2. La Communauté de Communes

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a été créée en décembre 1992. Elle regroupe 21 communes pour une population totale de plus de 9 715 habitants en 2019 sur une superficie de 370 km², soit une densité moyenne de 26 habitants par km². Des disparités importantes existent entre communes avec 1 hab./km² pour Les Tonils et 119 pour Dieulefit. Toutes les communes, sauf deux (La Bègude de Mazenc et Salettes) sont classées en zone de montagne, le territoire est également classé en Zone de Revitalisation Rurale.

THEMATIQUE	INFORMATIONS	
REVENUS	Nombre de foyers fiscaux	4 203
	Niveau de revenus net moyen par foyer fiscal	19 193
	Part des foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux	46,9%
	Part des retraités dans les revenus en %	40,62%
ECONOMIE	Nombre d'entreprises	941
	Créations d'entreprises	74
	Dont entreprises individuelles	62
	Nombre d'établissements actifs du territoire (tous types d'activités)	1 804
	Etablissements actifs avec 0 salariés	1 105
	Etablissements actifs de 1 à 9 salariés	262
	Etablissements actifs de 10 à 19 salariés	22
	Etablissements actifs de 20 à 49 salariés	11
	Etablissements actifs de 50 salariés ou plus	4
EMPLOI	Nombre d'actifs sur le territoire	3 984
	Nombre d'actifs ayant un emploi (salarié + non salarié)	3 527
	Nb de demandeurs d'emploi toutes catégories	509
	Taux de chômage des 15 à 64 ans	12,90%

Données INSEE RP 2019 (RP 2016)

Le territoire connaît une dynamique démographique persistante avec un fort contraste entre la ville centre - Dieulefit où la population se stabilise - et le reste du territoire qui croît (surtout la partie Ouest plus tournée vers Montélimar). Dieulefit connaît un fort vieillissement de sa population lié à une vocation d'accueil à la retraite.

commerciales, dans le cadre des outils de planification territoriale (PLH, SCOT...); soutien au développement et à la dynamisation des commerces, via des procédures collectives de type OCMR, ou par l'aide à l'investissement des entreprises; animation et le suivi de politiques contractuelles de développement intercommunal allant dans ce sens.

La Communauté de Communes a en charge d'organiser l'accueil des entreprises sur le territoire. Elle s'est donnée pour objectifs de consolider le tissu économique local en développant des actions destinées à faciliter l'accueil d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes: aide aux investissements des entreprises, mobilisation d'opérations contractuelles, aménagement de zones d'activités et la réalisation d'immobilier d'entreprises afin de rendre disponible du foncier auprès d'entreprises et ce, dans un souci de maillage du territoire.

La Communauté de Communes n'ayant pas compétence en matière de document d'urbanisme, elle a œuvré à sensibiliser les communes disposant d'un PLU sur la nécessité de réserver dans ses documents de prospective, des espaces classés en zone UA.

4. Les documents d'urbanisme

Sur les 21 communes du territoire, 4 disposent d'un PLU (La Bègude de Mazenc, Bourdeaux, Dieulefit et Le Poët-Laval) et 2 d'une carte communale (Eyzahut et Roche-Saint-Secret-Béconne).

Les aménagements des zones d'activité ont permis de répondre en partie à la demande économique du territoire.

Les nouveaux espaces proposés sur Boulagne vont permettre à des entreprises du territoire d'investir et de nouvelles de s'implanter à La Bègude de Mazenc proche de la vallée du Rhône.

Néanmoins, depuis 2006 la Communauté de Communes ne peut plus apporter de réponse au besoin de foncier des entreprises situées sur l'arrière-pays, notamment sur les communes de Dieulefit et Le Poët-Laval.

Elle n'a plus de réserves foncières (hormis les lots encore disponibles sur le PAE de Boulagne) et les quatre communes du territoire qui disposent d'un PLU (La Bègude de Mazenc, Le Poët Laval, Dieulefit et Bourdeaux) ont peu de terrains en zone AU. (Voir détail note technique)

	Type de document
ALEYRAC	RNU
LA BÈGUE-DE-MAZENC	Révision PLU
BEZAUDOU-SUR-BIÈRE	RNU
BOURDEAUX	PLU
BOUVIÈRES	RNU
COMPS	RNU
CRUPES	RNU
DIEULEFIT	PLU
EYZAHUT	Carte Communale
FONTVIEUX	Élaboration PLU
ORCIAS	RNU
LE POËT-LAVAL	Révision PLU
PONT-DE-SARRET	RNU
ROCHEBAUDIN	RNU
ROCHE-SAINT-SECRET-BÉCONNE	Carte Communale
SALETTES	RNU
SOLPIÈRE	RNU
TEYSIÈRES	RNU
LES TONILS	RNU
TRUNIAS	RNU
VESC	RNU

L'activité économique poursuit son développement et maintient le rapport entre actifs résidents et emplois (7,5 emploi pour 10 actifs). 50% des emplois de la CCDB sont sur Dieulefit, et sinon sont assez bien répartis sur tout le territoire entre l'Est et l'Ouest. 60,4% des actifs résidents de la CCDB travaillent sur le territoire avec 32% à Dieulefit, 16,9% sur le territoire de Montélimar-Agglomération, le reste étant éclaté entre la vallée de la Drôme le Grand Valentinis et le Tricastin. Et 76 % des actifs travaillant sur le territoire y habitent.

La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux présente des particularités fortes telles que la persistance d'une économie de services notamment liés à la santé et à l'accueil des personnes âgées, au tourisme; et un véritable attrait pour l'accueil des professions indépendantes. Elle a également une identité forte et une autonomie de territoire avec ses trois pôles de proximité (La Bègude de Mazenc, Dieulefit et Bourdeaux) et parvient à maintenir un équilibre entre un arrière-pays très rural et agricole et un avant-pays situé aux franges des influences périurbaines de Montélimar.

3. La compétence économique

La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux est compétente en matière de développement économique sur son territoire :

- Pour les actions de développement économique d'intérêt communautaire : toutes opération ou action s'avérant stratégique pour la mise en œuvre du projet de territoire, ou s'avérant déterminante pour l'équilibre socio-économique du territoire.
- Pour la création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire (voir zones d'activités décrites plus bas).
- Animation et promotion économiques du territoire : animation et le suivi des procédures de dynamisation de l'artisanat et du commerce (Opération Collective en Milieu Rural, ...); adhésion à la PFIL (Plate-Forme d'Initiative Locale « Portes de Provence »)
- Actions de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire : Construction, aménagement, entretien et gestion de l'Office de Tourisme de Pays; animation, la coordination et la promotion des sentiers de randonnées; études et réalisation de la velouroute voie verte de la vallée du Jabron et élaboration du dossier d'enquête publique correspondant; Participation financière à la Drôme Provençale.
- Participation financière à la Mission locale du Bassin de Montélimar : Animation des politiques contractuelles de développement du territoire (avec l'Etat et/ou la Région et/ou le Département et/ou l'Europe).
- En matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » : accompagnement des communes dans leur réflexion sur les dynamiques

5. Mise en place d'une veille économique

Les mairies sont sollicitées pour faire remonter les demandes de foncier ou de location identifiées au niveau de la commune, les installations qui n'ont pu se faire... Une fiche contact leur est transmise à cet effet.

L'idée étant de mettre en place une sorte de « veille foncière économique » et d'essayer de centraliser les informations pour pouvoir les transmettre lors des révisions de PLU et pour informer les entreprises qui souhaitent s'installer, déménager, se développer...

La note technique ci-dessous, identifiant les zones économiques des communes, sera transmise aux communes en révision de PLU et sera mise à jour régulièrement.

Les agences immobilières vont être contactées pour que les nouvelles offres destinées aux entreprises ou les demandes de locaux soient transmises à la CCDB pour information.

6. Les parcs d'activités économiques

La CCDB assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des zones d'activités : elle a réalisé quatre opérations sur son territoire pour le maintien et le développement de l'activité économique :

Nom	Localisation	Surface	Nombre de Lots	Réalisation et vente	Surface vendue par la CCDB
ZAE de Graveyron	Dieulefit	4 ha	8 lots	travaux décembre 1997 - juillet 1999 ventes : juillet 1998 à Avril 2002.	100%
ZAE des Grands Moulins	Dieulefit	0,8 ha	2 lots	travaux : 2005 ventes : d'Avril à septembre 2006	100%
ZAE de Boulagne 1ère tranche	La Bègude de Mazenc	1ha	4 lots	travaux : septembre 1999 - juillet 2000 vente : janvier 2002 - juillet 2007	100%
ZAE de Boulagne 2ème tranche	La Bègude de Mazenc	2 ha	10 lots	travaux : 2015 - 2017 vente : en cours depuis 2018	30% (ventes et compromis)

(Voir détail note technique)

7. L'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a acheté les anciens Moulins de Pont de Barret en 1996, dans le cadre de sa compétence "Développement économique". Elle a réalisé diverses opérations d'aménagements pour créer 5 ateliers en location sur environ 1000 m² (500m² de plancher sur 2 niveaux).

22 personnes (artistes, artisans et créateurs pour la plupart) occupent ces lieux.

Elles participent activement à la vie du territoire parce qu'elles y vivent, y travaillent et qu'elles proposent des animations et des événements dans ces lieux. Par ailleurs, une partie d'entre eux travaillent et exerce leur activité en France et également à l'étranger. Le rayonnement de leurs activités représente un apport et une notoriété pour notre territoire.

La CCDB a engagé en 2019 des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment.

8. Les opérations contractuelles en faveur du développement économique

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence initie ou participe à des programmes contractuels favorisant l'activité économique, on peut notamment citer :

- l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) en faveur des entreprises commerciales et artisanales, engagée depuis 2017, qui se terminera en janvier 2020.

Ce programme permet de financer grâce à des fonds d'Etat (FISAC) des actions d'animations commerciales, des animations économiques et des accompagnements individuels des entreprises. Il apporte également des aides à l'investissement aux communes en vue de réaliser des aménagements urbains et des aides à l'investissement des entreprises.

- Le Programme européen LEADER 2014 - 2020 du GAL Portes de Provence (CCDB et Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération) soutient des projets innovants, des projets qui concernent la gestion et la valorisation des ressources, l'économie locale, la création d'activité et le tourisme, pour un développement durable du territoire. Selon le type d'action, Les agriculteurs, artisans, entreprises, groupements de professionnels, sont éligibles.

Au regard du diagnostic, le GAL a identifié 4 enjeux transversaux :

- Préserver les ressources et les actifs par une gestion concertée et responsable,
 - Accompagner et structurer les activités de tourisme et de loisir renforçant l'attractivité du territoire,
 - Renforcer et conforter les secteurs économiques essentiels au bien-vivre ensemble,
 - Tisser davantage de liens entre le rural et l'urbain et enrichir les pratiques.
- Deux thématiques se dégagent autour de la prise en compte des ressources locales et des outils économiques de proximité.

- Une desserte numérique est insuffisante, limitant l'attractivité du territoire. Mais le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, va répondre à terme à cette problématique.

Enjeux

Confirmer le positionnement du territoire sur les défis énergétiques et environnementaux (rénovation du bâti, filière Ecoconstruction, économie circulaire, agriculture...) et la **valorisation du cadre de vie**.

- Préservation autant que possible des zones naturelles et agricoles comme atout du territoire lors de l'implantation d'entreprises ou l'aménagement d'espace d'activité.
- Démarche engagée par la CCDB via Cit'ergie et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET simplifié).
- Favoriser les déplacements doux entre Parc d'activités, centre villages, habitat... (via Ecovoiturage et ResoPouces).

Favoriser l'implantation et le développement des entreprises et optimiser l'usage du foncier économique, veiller aux coexistences compatibles entre fonctions économiques et vis-à-vis de l'habitat. **Préserver des espaces d'accueil** pour l'activité et **maintenir le dynamisme des centres bourgs**.

- Soutien au développement et l'implantation des entreprises par une aide à l'investissement.
- Assurer une veille économique et une mise en réseau des acteurs
- Les parcs d'activités économiques sont réservés aux entreprises et ne peuvent en aucun cas être combinés avec de l'habitat. L'implantation de grandes surfaces commerciales n'est pas encouragée par la CCDB et leur taille peut être limitée. Chaque implantation commerciale sur un parc d'activité économique est étudiée au cas par cas et soumise à la consultation des communes (via le comité des maires par exemple).
- Encourager le maintien des commerces et des services (médicaux, administratifs...) en centre bourg.
- Accompagnement des communes sur leur réflexion vis-à-vis de leur centre bourg.
- Traduction dans les documents d'urbanisme locaux. (ex : Pas de portes réservées aux locaux commerciaux en centre bourg).

Améliorer la qualité paysagère et architecturale des espaces économiques.

- Généraliser l'utilisation de cahier des charges de cession de terrain sur les PAE afin que les futures zones d'activités soient paysagées.

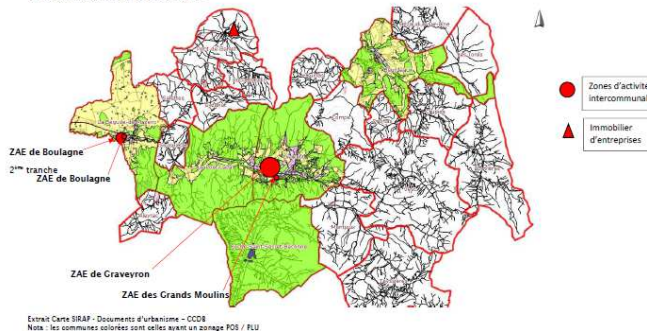
La stratégie de développement économique de la Communauté de communes s'articule ainsi autour d'une ligne directrice : **préserver et valoriser le cadre de vie, le patrimoine et les spécificités locales tout en favorisant le développement économique et la création de nouvelles richesses.**

Une **approche équitable, équilibrée, durable** : les retombées positives de la stratégie de développement économique doivent pouvoir bénéficier à chaque commune du territoire en termes d'activités, d'emplois, d'offre de services, d'animation ou de ressources fiscales.

11. Note technique

Zones à vocation d'activités et disponibilités foncières

La CCDB assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des parcs d'activités : elle a réalisé quatre opérations sur son territoire pour le maintien et le développement de l'activité économique :



9. Les réseaux d'accompagnement

La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux cofinance des structures d'accompagnement.

La plateforme d'Initiatives Locales

Initiative Portes de Provence (IPP) s'adresse aux personnes qui souhaitent créer ou reprendre une petite entreprise et aux chefs d'entreprises qui souhaitent développer leur activité.

La plateforme propose un accompagnement et un prêt d'honneur sans intérêt qui facilite l'accès au crédit bancaire et permet ainsi à l'entreprise de démarrer son activité. L'aide financière s'accompagne de plusieurs outils permettant d'assurer la réussite de l'entreprise, notamment, le parrainage d'un chef d'entreprise qui rassure et appuie le porteur de projet.

Une permanence a lieu à la CCDB le premier mercredi de chaque mois.

Elle est membre du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement des entreprises avec 222 plateformes réparties sur tout le territoire français.

Mission locale des Portes de Provence

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes.

Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture dans le but de résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

10. Enjeux économiques intercommunaux

Atouts et faiblesses du territoire

Atouts

- Un **cadre de vie attractif et reconu** (attractivité résidentielle, fréquentation touristique)
- Un **fonctionnement territorial lisible** : 3 centre-bourgs différenciés
- Un **nouvel attrait des campagnes** (recherche de sens, de qualité de cadre de vie, de rupture, de déconnexion...)
- Des **outils et acteurs sensibles aux problématiques environnementales**
- Des **parcs d'activités économiques** (PAE) de bonne **qualité** paysagère et architecturale

Faiblesse

- Des **secteurs géographiques aux dynamiques différenciées** : ouest/Est et logique de bassins-vallées
- Un « **foncier** » de plus en plus **complexe** à partager (agriculture, habitat, économie...)
- Des **ressources financières limitées** pour engager l'action de la CC
- Une absence de marketing territorial

A cet effet, les bourgs centres doivent concourir au maintien et renforcement de la diversité du tissu économique en cohérence avec l'ensemble des communes du territoire.

Objectifs de la CCDB

- **Développer l'emploi et conforter** les entreprises du territoire tout en veillant à **maintenir et promouvoir** les activités agricoles, commerciales, touristiques et de services à la personne,
- **Développer la notoriété économique du territoire pour favoriser** l'implantation de **nouvelles entreprises** créatrices d'emplois et de richesses pour le territoire,
- Proposer des **espaces d'accueil** attractifs et adaptés aux **besoins des entreprises**, tout en préservant les capacités de développement offertes à l'**activité agricole**,
- Garantir et concilier « développement économique » et « qualité du cadre de vie local » en s'appuyant notamment sur les nouveaux enjeux du **développement durable, de la transition énergétique et écologique**.

R. PALUEL balaye les points importants de la note.

Il ajoute qu'il va falloir être vigilant à 2 entreprises la société LUFRA à Dieulefit (déménagement d'ici 2 ans) et l'entreprise GIRARD FRERES (métallerie, serrurerie) à La Bégude de Mazenc où le propriétaire part à la retraite.

Il précise que s'il y a des observations ou compléments à y apporter, ils peuvent être transmis par écrit à Anouck VALOIS.

J-M. AUDERGON précise que cette note intègre les éléments que nous avons à connaissance et il est assez évident que quand on parle de développement économique, ce sont des enjeux qui se travaillent avec les communes. L'enjeu collectif est de se saisir des opportunités de façon à ce qu'on puisse les accompagner sur le territoire. C'est le dialogue entre les communes et le service Economique de la CCDB qui va mettre de la dynamique et de la cohérence dans le système.

4 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

4.1 Point sur la commission.

La prochaine commission a lieu le 4 décembre 2019. Le dossier de Mr NOALYT, paysagiste, qui souhaite s'installer sur 3 000 m² sur le PAE de Boulagne sera examiné ainsi que d'autres dossiers.

4.2 PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente.

Délibération n°56/2019 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", explique l'entreprise En Grimpant dans l'arbre représentée par Monsieur RAULD et Madame BAGGIO, a signé un compromis de vente le 23 mars 2018 pour un lot sur le Parc d'Activités Economique de Boulagne à La Bégude de Mazenc. Il rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 42 € HT /m².

Robert PALLUEL, propose de signer un acte de vente avec Monsieur RAULD et Madame BAGGIO, représentant l'entreprise En Grimpant dans l'arbre, pour le lot I4-P4 d'une superficie de 662 m².

Vu l'avis favorable du Domaine en date du 7 novembre 2019.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à signer un acte de vente au prix de 42 € HT/m² ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

5 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

5.1 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché d'étude pour l'accompagnement vers la création d'outils collectifs pour le transport d'animaux et l'abattage mobile à la ferme.

Le projet de convention a été envoyé aux conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON explique que la deuxième phase de l'étude implique directement les éleveurs, on souhaite un conventionnement des éleveurs autour de ce projet. C'est la CCDB qui porte ce projet pour le territoire de Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar Agglo. L'objectif de cette 2^{ème} étude est d'avoir tous les éléments économiques pour prendre la décision finale sur la mise en place du transport d'animaux, et d'avoir tous les éléments d'aide à la décision sur la partie abattage mobile. Dans la discussion que l'on avait eue avec les éleveurs et pour s'assurer que l'on ne ferait pas ce travail pour rien on voulait leur confier la maîtrise d'œuvre et il s'est avéré que ce n'était pas possible car ils ne sont pas structurés et c'est pour cela que l'on va passer une convention avec chacun d'entre eux dans laquelle ils s'engagent dans cette opération.

Il y a déjà eu une réunion spécifique depuis que la 2^{ème} phase ait été engagée et la dynamique est plutôt intéressante.

Il rappelle que jusqu'à présent on avait des abattoirs et il était interdit en France d'avoir un abattoir mobile. Il s'avère qu'il y a eu une expérimentation dans le centre de la France et que les services de l'Etat sont très intéressés par cette réflexion. Et c'est une réflexion que conduisent certains nombres de professionnels qui souhaiteraient notamment que l'abattage soit fait sur la ferme afin de limiter le stress aux animaux. Par contre il faut que ce soit particulièrement bien

encadré pour l'aspect sanitaire, et la gestion des animaux. C'est donc dans ce contexte que l'étude est effectuée, elle doit intégrer un volet économique, technique et juridique.

Pour le plan de financement, l'autofinancement serait réparti à 50% sur les 2 CC au vu du nombre d'éleveurs présents et intéressés sur les 2 collectivités.

F. GRESSE demande des renseignements sur l'aspect sanitaire.

J-M. AUDERGON répond que ce sont des outils séparés. L'outil d'abattage est dans un véhicule adapté et dans ce dernier il y a plusieurs options soit dans ce véhicule il y a un espace qui permet le stockage des pièces après abattage soit il y a une autre solution qui consiste à dissocier les deux, donc avoir un véhicule lié à l'abattage en lui-même et un deuxième lié au maintien des pièces et à son transport.

S. BERNARD demande au niveau du fonctionnement cela va être comme dans un abattoir fixe c'est-à-dire les éleveurs payent pour chaque bête.

J-M. AUDERGON répond que pour l'heure nous n'avons pas la réponse mais il a été demandé dans le cahier des charges de l'étude que soient abordés les aspects technique, économique, logistique et juridique associés. On voulait que la gouvernance soit établie de façon à ce que le fonctionnement puisse être pris en charge par les éleveurs. L'objectif c'est que les collectivités accompagnent l'émergence mais la gestion doit être assurée par les éleveurs. Le modèle économique est particulièrement important mais c'est à eux de définir ces paramètres-là.

Délibération n°57/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que durant l'année 2018 la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) et Montélimar-Agglomération ont mené une réflexion conjointe sur l'optimisation des outils d'abattage et des services associés, avec l'appui technique d'Agribiodrôme.

A l'issue de ce travail, les éleveurs ont opté pour deux pistes de travail concrètes:

- la création d'outils collectifs pour le transport d'animaux et le retour carcasses
- l'élaboration d'un projet collectif d'abattage mobile à la ferme

Un accompagnement des éleveurs est à présent nécessaire pour dimensionner et structurer les équipements et outils logistiques, mais aussi pour faciliter la recherche de financements et identifier les besoins en matière de formation.

Pour ce faire, Montélimar-Agglomération et la C.C.D.B souhaitent recourir à un même prestataire, pour l'accompagnement des éleveurs vers la création d'outils collectifs pour le transport d'animaux et l'abattage mobile à la ferme, pour leurs deux territoires.

Pour leur permettre d'utiliser un même marché, Montélimar-Agglomération et la C.C.D.B décident de créer un groupement de commandes. La convention correspondante a donc pour objet de définir les modalités de fonctionnement dudit groupement.

Enfin, un cofinancement de la Région Auvergne Rhône Alpes et LEADER est attendu sur ce dossier. Ainsi, Le reste à charge de l'étude sera réparti entre les EPCI partenaires comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

DEPENSE	MONTANT (H.T)	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Prestation d'étude	23 400 €	Région AURA (dispositif : projets de coopération pour le développement d'approvisionnement courts et de marchés locaux)	9 360 €	40 %
		Europe FEADER (LEADER GAL Portes de Provence)	9 360 €	40 %

		Autofinancement <i>Dont Montélimar-Agglomération (50%)</i> <i>Dont CC Dieulefit Bourdeaux (50%)</i>	4 680 € 2 340 € 2 340 €	20%
Dépense éligible	23 400 €	TOTAL	23 400 €	100%

A noter qu'un engagement moral, partagé, entre les territoires et les éleveurs est souhaité pour la bonne réalisation de ces projets. La signature d'une convention de partenariat sera proposée aux éleveurs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-7 et suivants,

Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes,

Après avoir entendu l'exposé précédent, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

-APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre Montélimar-Agglomération et la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux suivant les termes de la convention ci-annexée;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER;

- CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

4.2 " Structuration du foncier forestier sur le Pays de Dieulefit Bourdeaux".

Le projet de convention a été envoyé aux conseillers communautaires.

Délibération n°58/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que la Communauté de Communes et l'Union Régionale des Communes Forestières souhaitent tisser un partenariat afin de répondre à l'Appel à Projets du PDR 16.72 intitulé « *projets collectifs fonciers* ».

Il rappelle que la CCDB comprend des massifs forestiers importants. La surface forestière couvre 66% du territoire et représente environ 18 098 ha. La forêt privée s'étend sur environ 17 463 ha (96.5%). Les forêts communales et domaniales représentent 3,5% du territoire, soit 635 ha, mais ne sont pas toutes soumises au régime forestier, ce qui implique notamment des difficultés de gestion collective.

Après avoir travaillé en lien avec la forêt privée, la CCDB souhaite sensibiliser davantage les élus à la gestion de leur patrimoine forestier et à développer de nouveaux outils de gestion complémentaires entre les forêts privées et publiques.

Pour ce faire, et pour la première fois, l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et la CCDB s'engagent dans le cadre d'un partenariat technique pour la mise en œuvre d'opérations et d'actions foncières s'inscrivant dans la stratégie du territoire.

Plan de financement :

Taux d'aide publique : 100%

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation et coûts indirects CCDB	14 743,46 €	Autofinancement CCDB	6 388,69 €
Animation et coûts indirects URCOFOR	22 285,16 €	Autofinancement UR COFOR	4 457,03 €
Prestation SAFER	17 200,00 €	Financement sollicité FEADER (PDR 16.72) (50%)	27 114,31 €
		Région AURA (30%)	16 268,59 €
Coût du projet	54 228,62	Total	54 228,62

Les modalités administratives et financières sont intégrées dans la convention de partenariat ci jointe.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du PDR Rhône Alpes "Projets collectifs fonciers " ;
- VALIDE le plan de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à bénéficier des subventions prévues dans le cadre de la mesure 16.72 du PDR ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette décision.

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

6.1 Point sur la commission

M. MARTIN informe que les vacances de la Toussaint se sont bien déroulées. Le voyage avec le service jeunesse à Lyon s'est bien passé. Un groupe de jeunes programme un séjour en Grèce pour les vacances de printemps. Il y aura une vente de gâteaux le 14 décembre sur le marché de Noël à Dieulefit. Les jeunes ont déjà récolté 500€. Ce qui est important c'est l'autonomie que l'on essaye de leur faire gagner et qu'ils ne soient pas que des consommateurs et qu'ils aient conscience du prix des choses.

6.2 Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drome pour le soutien au développement de la politique Jeunesse et signature de la convention biennale 2019-2020.

La convention a été envoyée à chaque conseiller communautaire.

Délibération n°59/2019 :

Michèle MARTIN, vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que la communauté de communes a un partenariat avec le département de la Drôme dans le cadre de la politique Jeunesse depuis 2009. Pour les années 2019-2020, une nouvelle convention a été mise en place, ayant pour objet de définir le cadre partenarial et les modalités contractuelles entre la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux et le Département de la Drôme.

En parallèle une demande de subvention de fonctionnement doit être réalisée chaque année, elle sera attribuée selon 4 critères :

Critères retenus	Traitement des critères	Part des critères dans l'enveloppe globale
Nombre de collégiens drômois	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Part des jeunes de moins de 20 ans	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Potentiel financier	Plus le potentiel financier est bas, plus l'EPCI est valorisé	35%
Densité de population	Plus la densité est faible, plus l'EPCI est valorisé (prise en compte de l'éloignement des services)	35%

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE le Département de la Drôme l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le soutien à la politique jeunesse ;**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention avec le Département de la Drôme et toutes pièces utiles à cette décision.**

Christine PRIOTTO arrive à la séance à 19h00.

7 - Le point sur la Commission "Tourisme"

Laurence RIBE fait un point sur la fréquentation touristique.

Elle indique qu'il y a eu une chute des réservations d'hébergement d'environ 30% dès le mois de décembre 2018 pour l'année 2019 dû aux manifestations des gilets jaunes qui ont été fortement médiatisées et n'ont pas été vendeur auprès des étrangers. Fréquentation touristique contrastée au printemps 2019. Le mois de juin a été plutôt favorable. Le mois de juillet voit chuter la fréquentation due en partie au manque d'étrangers et à la canicule. On peut noter une belle arrière-saison surtout chez les étrangers. Globalement sur la France, on note une baisse générale pour la moitié sud de la France au dépend des destinations comme la Bretagne ou les régions de montagne qui ont bien tiré leur épingle du jeu.

8- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

8.1 Signature d'une convention avec la SCIC REZO POUCE.

La convention ainsi que le plan de financement prévisionnel ont été envoyés à chaque conseiller communautaire.

F. SIMIAN explique qu'au dernier conseil communautaire on avait évoqué le stop participatif - Rézo Pouce. On devait approfondir les conventions et le budget avec la commission.

Elle rappelle que Rézo Pouce c'est une SCIC qui développe le stop participatif, qui permet aux gens de se déplacer. Ils se placent sous un poteau avec un logo Rézo Pouce et ils sont pris en charge par des véhicules qui eux-mêmes sont déclarés être prêt à prendre des auto-stoppeurs qui sont sur le réseau Rézo Pouce. Au préalable, ces personnes se sont inscrites sur la page Web de la SCIC Rézo Pouce. Ils reçoivent ensuite un petit macaron pour la voiture et des feuilles A4 avec le logo pour indiquer leurs destinations. Ces personnes ont signé une charte de bonne conduite.

Elle informe que la CCDB serait intéressée par le Rézo seniors, quand ce sera en place. C'est un système où les conducteurs se font connaître car ils souhaitent aider les seniors à effectuer leurs trajets. Les seniors téléphonent à la plateforme pour indiquer leurs besoins de déplacements et elle organise leurs déplacements. Par contre il est demandé une petite participation aux seniors.

Elle explique qu'il y a 2 conventions car la SCIC Rézo Pouce conventionne qu'avec les collectivités et nous la CCDB on ne peut pas mettre un chargé de mission pour cela, et donc on conventionne

avec 3 associations (Villages en transition, Les Peuples liés et le collectif citoyen), qui sont dynamiques sur ce projet et chacune aura des missions.

Elle explique les modifications apportées aux conventions et fait un point sur le budget.

P. ESPIE demande des informations concernant l'association Villages en transition.

F. SIMIAN explique que c'est une association basée sur Dieulefit. La commission Solidarité-Habitat avait réfléchi à ce projet Rézo Pouce, qui existe depuis plusieurs années, mais elle n'a pas eu le temps d'approfondir le sujet. Cette association a eu envie de s'investir dans le projet et a cherché des financements.

P. ESPIE demande s'il y aura un poteau dans chaque commune ?

F. SIMIAN répond que l'idée c'est que dans les petites communes il y aura 1 seul poteau. Par contre dans les plus grosses communes, la chargée de mission qui est embauchée, va prendre contact avec les mairies pour réfléchir à l'emplacement de ces poteaux (sur les grands axes, éviter une forêt de poteaux, que les voitures s'arrêtent de façon sécurisée...).

C. MOULIN demande la participation des auto-stoppeurs ?

F. SIMIAN répond qu'elle est de 0 €. L'inscription est prise en charge par la CCDB.

C. MOULIN demande pour les séniors.

F. SIMIAN répond que c'est autre chose, c'est le Rézo Séniors. L'idée c'est qu'un groupe de personnes est prêt à transporter les séniors à leurs rendez-vous ... ils s'obligent à être présent tel jour et à telle heure. Il y a une petite participation mais elle ne sait pas plus car le système n'est pas encore en place.

F. GRESSSE dit que c'est limite au niveau de la légalité, ça s'apparente à du travail au noir.

F. SIMIAN répond que si la SCIC le met en place, ils ont dû border au niveau juridique. C'est comme Blablacar, il y a une participation au trajet.

S. BERNARD dit que la subvention du département est en demande donc pour l'instant le projet n'est pas encore à l'équilibre.

F. SIMIAN répond positivement.

S. BERNARD dit que si on signe cette convention est-ce que notre autofinancement sera augmenté si le département ne participe pas.

F. SIMIAN répond que oui, la CCDB prendra en charge la partie du département si ce dernier n'octroie pas la subvention.

P. STADLER ajoute pour la partie investissement c'est le programme LEADER qui vient compléter le financement. Si on a la subvention du département, le programme LEADER complète pour que la CCDB ait 80 % de subvention, si on n'a pas la subvention du département ce sera à hauteur de 64 %. On sera quand même aidé mais pas à hauteur de 80 %.

Après nous avons eu des échanges avec la personne qui s'occupe de l'appel à projet au département et cette dernière était plutôt favorable sur ce dossier.

Elle ajoute que le gros de l'animation et de la communication c'est au démarrage, les années suivantes c'est un petit rappel (communication sur les bulletins interco, municipaux, site internet...).

A TIXIER dit que ce qu'il craint c'est qu'on se substitue à une solidarité de proximité. A Vesc, il y a des covoiturages qui sont effectués et ils se passent de façon très naturelle. Il émet une très grosse réserve sur les personnes séniors, qui ont besoin d'une relation de confiance. Les séniors s'adressent à leurs concitoyens qu'ils connaissent bien pour leurs trajets.

F. SIMIAN répond qu'il y a une charte de bonne conduite. Elle est tout à fait d'accord que les gens ont besoin d'être en confiance. Rézo Pouce n'empêchera pas ce système de covoiturage local, c'est quelque chose qui se rajoute en plus, que les gens n'ont pas dans d'autres villages.

J-M. AUDERGON dit que l'on a collectivement à réfléchir et les services de l'Etat sont en train de légiférer pour nous amener à réfléchir plus globalement à la problématique de la mobilité. Il n'y a pas une solution mais un assemblage de solutions qui vont permettre d'apporter des solutions pratiques aux usagers. L'exemple d'André est excellent c'est-à-dire qu'à partir du moment où dans un petit village on a des habitudes qui permettent d'assurer ce transport, ces personnes-là n'auront pas besoin de Rézo Pouce. Par contre, il y a peut-être des espaces où les choses sont moins bien organisées et où ça peut offrir une opportunité en terme de mobilité.

P. BERRARD dit que pour répondre à André, il existe des choses dans les villages (entre amis, entre voisins, entre famille...). Rézo Pouce vient offrir plus de possibilités de mobilité. Ce qui remarque à Montjoux c'est que dans la plupart des voitures il n'y a qu'une seule personne. Le système pourra permettre de laisser sa voiture et baisser l'empreinte carbone.

D. BRUN rajoute qu'il côtoie régulièrement la jeunesse dans sa commune et la jeunesse a besoin de mobilité et l'auto-stop c'est le symbole de la jeunesse.

Ch. PRIOTTO lance un petit rappel par rapport au stationnement car elle a remarqué que les gens des petits villages ont l'habitude de se garer où ils veulent quand ils veulent, ils reproduisent sur Dieulefit ce qu'ils font chez eux. La commune a aménagé des parkings, les gens peuvent marcher 5 minutes. Tout ce qui peut limiter le nombre de voitures c'est bien.

Elle rajoute que la commune a un mini transport collectif interne dans Dieulefit le mardi et vendredi matin. La navette dessert les quartiers et emmène les gens au marché, cimetièrre ...

La commune a aussi mis en place une aide (100 €) pour que les gens achètent des vélos électriques, ce qui leur permet également de bénéficier du " bonus vélo " proposé par le gouvernement pour les personnes non imposables.

Elle rappelle que quand les personnes se donnent rendez-vous pour les associations ou autres ce n'est pas à la Gare mais au parking covoiturage. On préfère garder le parking de la Gare pour les commerces et quand il y a des clubs de sports qui se donnent RDV le matin et qu'il y a 20 voitures qui restent toute la journée, ce n'est pas bien alors qu'il y a un parking covoiturage qui est souvent vide.

S. BERNARD ajoute que pour éviter la pollution visuelle avec les poteaux, il faudra peut-être utiliser les parkings covoiturage pour le Rézo Pouce.

F. SIMIAN répond qu'il faudra utiliser un maximum de mat existants. C'est un travail avec les communes et le département.

Délibération n°60/2019 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités - Habitat" rappelle que la communauté dispose de trois aires de covoiturage sur son territoire et que la commission avait étudié les propositions relatives à l'auto stop sécurisé, mais sans donner de suite.

Une réflexion engagée par des associations locales, permet de proposer une solution avec la société REZO POUCE.

Elle explique que REZO POUCE est une solution d'autostop organisée qui permet de rallier de courtes distances, en milieu rural ou périurbain sans rendez-vous. Le principe consiste à se rendre à un arrêt identifié REZO POUCE, à indiquer la commune de destination et à se faire prendre en voiture par des conducteurs identifiés REZO POUCE. Une application sur smartphone permet également aux demandeurs d'être signalés sur le smartphone du conducteur situé dans un rayon proche. REZO POUCE est un dispositif de covoiturage particulièrement bien adapté aux jeunes, aux personnes sans contraintes horaires, aux personnes utilisant facilement Le smartphone.

L'adhésion au REZO POUCE comprend :

- Pour l'utilisateur, comme pour le conducteur, après inscription, l'envoi d'un kit mobilité permettant à chacun de se reconnaître ;
- L'aménagement de points d'arrêt REZO POUCE pour les communes du territoire, ces arrêts doivent être pensés dans une logique de réseau et être en intermodalité avec les autres modes (transports collectifs, autres formes de covoiturage, vélos...);
- L'accompagnement d'établissements adhérent par la formation d'un référent et la mise à disposition d'outils de mise en œuvre et d'évaluation ;
- Une aide à la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- La gestion d'un site web et d'une newsletter.

Fabienne SIMIAN expose que pour le territoire de la CCDB :

- le coût de l'adhésion s'élève à 3 000 €TTC annuels, auxquels s'ajoutent pour la première année 3 000 €TTC de mise en place (kit de mise en œuvre, formations, livrets pratiques...) de frais de participation à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ; dépenses prises en charge (pour la 1^{ère} année) par l'association Villages en transition ;
- chaque année (au mois de décembre), la SCIC REZO POUCE facturera à la CCDB le nombre d'inscrits de son territoire sur la base de 2.16 €TTC par inscription (tarif 2019 donné à titre indicatif).

Dans une logique de partenariat et de coopération, la SCIC REZO POUCE invite la Collectivité qui met en place le dispositif à prendre une participation dans le capital de la SCIC REZO POUCE. Cette prise de participation au capital, conforme aux principes même du statut et du fonctionnement de la SCIC, permet à chaque collectivité associée de participer aux orientations et aux évolutions de REZO POUCE, et plus généralement d'exercer tous les droits attachés à la qualité d'associé.

Fabienne SIMIAN propose de prendre une participation de 100 € au capital.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 ABSTENTIONS : C. MOULIN, G. CUER, M-A. BARBE (qui a donné pouvoir à Mr CUER), O. CADIER, B. TROUSLOT (qui a donné pouvoir à Mr CADIER), F. MUCKE, A. TIXIER):

- **APPROUVE l'adhésion de la CCDB à REZO POUCE à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour une durée de 36 mois ;**
- **AUTORISE le versement des montants de la cotisation 2019-2020, de la mise en place et des frais de participation susvisés à REZO POUCE ;**
- **DÉCIDE que la CCDB se porte acquéreur d'une action d'une valeur de 100 € dans le capital de la SCIC " REZO POUCE " ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la mise en œuvre de l'action REZO POUCE.**

8.2 Solution de mobilité " Rezo Pouce " – Convention de partenariat avec des associations.

La convention a été envoyée à chaque conseiller communautaire.

Délibération n°61/2019 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités - Habitat" explique que si la démarche visant à favoriser la pratique de l'autostop sur le territoire de la CCDB, en développant la solution de mobilité REZO POUCE, est portée par la CCDB dans le cadre d'une convention signée avec la SCIC Rezo Pouce ; l'élaboration du projet et sa mise en œuvre se réalisera avec trois associations du territoire :

- Villages en transition
- Le collectif citoyen
- Les Peuples liés

Elle explique que la convention de partenariat, ci-annexée, a pour objet de définir les principes et les modalités de collaboration et les rôles de chacun des signataires, en vue de concourir à la bonne réalisation du projet REZO POUCE sur le territoire du pays de Dieulefit-Bourdeaux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 ABSTENTIONS : C. MOULIN, G. CUER, M-A. BARBE (qui a donné pouvoir à Mr CUER), O. CADIER, B. TROUSLOT (qui a donné pouvoir à Mr CADIER), F. MUCKE, A. TIXIER):

- **APPROUVE la signature de la convention de partenariat avec les associations susmentionnées ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

8.3 Point sur la commission

F. SIMIAN informe que dans le cadre de la charte territoriale de solidarité avec les aînés, la MSA organise un spectacle le 29 novembre à 15h00 à Souspierre. (Affiches distribuées)

9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

F. SIMIAN informe que la prochaine commission a lieu début décembre.

L'AG du CAEM a lieu samedi 23 novembre à 14h00 à l'espace Valdaine à La Bégude de Mazenc mais à partir de 10h30 scène ouverte, puis apéro musical, repas partagé et à 15h30 surprises musicales. Puis elle laisse la parole à L. RIBE.

L. RIBE explique que dans le cadre du CTAEC, le collectif FAUN(es) composé de 4 personnes (1 parolier musicien, 1 danseur, 1 vidéaste et 1 cinéaste) est présent sur le territoire 1 semaine par mois.

Pour le mois de novembre (du 4 au 10) ils ont eu un projet danse avec les écoles de La Bégude de Mazenc et La Roche Saint Secret, le danseur a eu une après-midi formation avec les puéricultrices des crèches de Dieulefit et La Bégude de Mazenc sur l'éveil corporel, le musicien parolier a travaillé

avec le groupe du CAEM sur l'écriture de textes et musique et il y a eu 3 soirées villageoises (2 à Eyzahut et une à Montjoux), ce sont des soirées ouvertes à tout le monde.

Le collectif sera là du 15 au 20 décembre. Le vidéaste va intervenir au tri-Porteur (comme au mois d'octobre) et à l'école de Bourdeaux (interview), poursuite de la formation danse des enseignants des écoles, démarrage dans une classe de 4^{ème} au collège avec un professeur de français et de musique sur l'écriture de textes et composition musicale. Une 1^{ère} partie de ce travail aura présenté le 10 janvier à La Halle à Dieulefit (projection des vidéos, exposition photos, travail des collégiens ...). Des émissions se feront avec Radio La également.

Elle ajoute que c'est un projet artistique adapté au territoire et on a de la chance d'avoir des artistes très ouverts et très professionnels.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

10.1 Point sur la commission.

Ph. BERRARD informe que la phase de déploiement du matériel est en cours. Il reste 2 réunions publiques sur Dieulefit (le 21 et le 28 novembre).
La commission aura lieu le 3 décembre 2019.

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1 Création d'un poste non permanent d'animateur-adjoint de direction à l'accueil de loisirs à la " Ferme Saint Pol " pour un accroissement temporaires d'activités.

Délibération n°62/2019 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour assurer les missions suivantes :

- animer l'accueil de loisirs intercommunal auprès d'enfant âgés de 4/11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël) ;
- préparer les activités et le fonctionnement de l'accueil ;
- seconder la directrice de l'accueil de loisirs dans certaines tâches administratives.

Sur le rapport de Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel",

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE :

- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'animateur territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an soit du 20 novembre 2019 au 19 novembre 2020 inclus.**
- **Cet agent assurera la fonction d'animateur - adjoint de direction à temps non complet soit 20h annualisé.**
- **Il devra justifier d'un diplôme du BAFA avec expérience au minimum, voire du BAFD.**
- **La rémunération sera calculée par référence à la grille d'animateur principal 2^{ème} classe selon l'expérience du candidat.**

- INSCRIT les crédits correspondants au budget ;

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.2 Contrat d'Engagement Educatif - animateurs – Directeurs ALSH et séjours.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 45/2015 du 21 mai 2015.

Délibération n°63/2019 :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L227-4 et suivants,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L432-1 et suivants,
Vu le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,
Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", explique que la service enfance jeunesse recourt au contrat d'engagement éducatif pour recruter les animateurs saisonniers des accueils de loisirs intercommunaux, des séjours courts et des actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances).

Ces contrats sont tout à fait conformes aux exigences du secteur de l'animation et se caractérisent par une rémunération selon un forfait journalier. Ils permettent l'embauche de jeunes qui souhaitent acquérir une expérience dans le domaine de l'animation. La durée cumulée des contrats conclus par le même titulaire ne peut excéder 80 jours sur une période de douze mois consécutifs.

La rémunération d'un contrat d'engagement éducatif ne peut être inférieure à 2,2 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour.

Au vue de la bonne fréquentation des accueils, il propose d'étendre ses contrats aux mercredis scolaires à l'accueil de loisirs, en cas de besoins (absence ou difficulté de recrutement) et pour pouvoir éventuellement accueillir des directeurs vacataires (en cas de besoins) notamment lorsque nous avons des demandes de stage BAFD. Ceci permettant d'offrir plus de souplesse par rapport aux nombreux personnels engagés chaque année.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉCIDE d'appliquer le contrat d'engagement éducatif pour le recrutement des animateurs saisonniers des accueils de loisirs intercommunaux, des mini-séjours et des actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances) ;**
- **DÉCIDE de créer à compter du 20 novembre 2019, par session d'activités (Hiver, Printemps, Juillet et Août, Toussaint, Mercredis en période scolaire), dans le cadre de contrats d'engagement éducatif :**
 - **10 postes d'animateurs pour les Accueils de loisirs sans hébergement et activités jeunesse à la journée (type chantier ou Passerelle - ados),**
 - **3 postes d'animateurs pour les mini-séjours et séjours de vacances**
 - **2 postes d'animateurs adjoints de direction, un par accueil de loisirs, pour épauler les directrices dans leurs fonctions.**
 - **2 postes de directeurs d'accueil de loisirs pour les camps ou accueil sans hébergement.**

Ces postes seront pourvus en fonction des besoins constatés.

Les journées de préparation et de réunions, les nuitées ou veillées liées à des activités accessoires et les repos compensateurs pour les séjours seront précisées individuellement sur les contrats d'engagement éducatif ;

- **FIXE la rémunération des animateurs comme suit :**

- **6 x la valeur du SMIC horaire pour les animateurs ALSH et actions ados, à la journée**
- **7 x la valeur du SMIC horaire pour les mini-séjours et les séjours de vacances, à la journée**
- **7 X la valeur du SMIC horaire +5% les adjoints de directions, à la journée.**
- **8 X la valeur du SMIC horaire pour les directeurs ;**

- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours ;**

- **AUTORISE le Président à procéder au recrutement de ce personnel selon les dispositions législatives et réglementaires et à signer les contrats de travail ;**

- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cette décision.**

11.3 Partenariat EPCI et Syndicat d'Electrification de la Drôme pour la mise en œuvre du programme CEE TEPCV – Avenant n°1.

La convention a été envoyée à chaque conseiller communautaire.

Délibération n°64/2019 :

Monsieur le Président rappelle que le territoire correspondant au périmètre du schéma de cohérence territorial, le SCOT, Rhône Provence Baronnies, a été labellisé " Territoire à énergie positive pour la croissance verte " (TEPCV).

Par délibération n°83/2015 du 5 novembre, la CCDB a affirmé son soutien et sa volonté de rejoindre la démarche TEPOS-TEPCV conformément aux enjeux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et dans la continuité des initiatives de développement durable déjà engagés par notre collectivité.

L'arrêté ministériel du 24 février 2017, modifiant l'arrêté du 9 février 2017, portant validation du programme " Economie d'énergie dans les TEPCV " dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), donne l'accès à des CEE bonifiés pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales tels que la rénovation de l'éclairage public extérieur, l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics et le raccordement à un réseau de chaleur. L'enveloppe à l'échelle du SCOT est de 400 000 MWh cumac.

Par délibération n°13/2018 en date du 25 janvier, la CCDB a approuvé la convention de partenariat avec les syndicats départementaux d'énergie pour la mise en œuvre du programme CEE- TEPCV.

La valorisation de ce volume est de 3,25 €/MWhc. La convention initiale les critères de répartition des CEE ont été définis comme suit :

- ▶ 3,25€/MWhc aux maîtres d'ouvrage
- ▶ 0,5€/MWhc pour le financement du fond travaux de la plateforme locale de rénovation énergétique à déployer à l'échelle des EPCI signataires de ladite convention. Cette somme constituant un fonds d'aide aux travaux des propriétaires de logement privé dont les modalités techniques, financières et organisationnelles de déploiement devaient être définies ultérieurement

Toutes les EPCI n'ayant pas consommé leur enveloppe initiale de CEE, il convient de redistribuer ces enveloppes vers les EPCI qui ont dépassé leur volume de travaux et d'enveloppes de MWhc. Cette répartition étant calculée au prorata des populations des EPCI concernées.

Il est donc proposé un avenant à la convention initiale décrite ci-dessus et jointe en annexe afin de modifier l'article 2 comme suit :

Au vu des dossiers qui lui auront été remis, les SDE ont enregistré les CEE puis les ont vendus. Sur le produit de la vente de chaque CEE, ils reverseront :

- 3,25 €/MWh ajustés par le taux final d'éligibilité de chaque EPCI, aux maîtres d'ouvrage,
- 0,50 € / MWhc, à chaque EPCI, issus de la vente des CEE TEPCV, en fonction du volume de vente de CEE générés et ajustés par le taux final d'éligibilité de chaque EPCI,
- le reste du produit de la vente des CEE est conservé par les SDE pour couvrir leurs frais de gestion.

Pour le territoire de Montélimar Agglomération, ci-dessous les résultats de l'opération :

EPCI SCoT	Enveloppe CEE - MWh cumac		Retour financier à raison de 3,25 € / MWh cumac		Retour financier à raison de 0,50 € / MWh cumac		Taux d'éligibilité
	initiale	après redistribution	initial	après redistribution	initial	après redistribution	final
CCDB	16 840	17 585.22	54 730 €	57 151.96 €	8 420 €	8 792.61 €	100 %

L'utilisation du prélèvement des 0,50€/MWhc est réorienté comme suit :

Dans le cadre de la PTRE devant être déployée par les EPCI du territoire du SCoT, l'ensemble des EPCI s'engage à utiliser les 0.50 € / MWhc du produit de la vente de leurs CEE pour financer leur politique énergétique. Par exemple : une assistance à maîtrise d'ouvrage, une préfiguration, un déploiement et/ou un fonds de financement de travaux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre EPCI et SDE pour la mise en œuvre du programme CEE-TEPCV/PRO-INNO-08 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable relative à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

11.4 Conventionnement avec le CDG26 pour la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

La convention a été envoyée à chaque conseiller communautaire.

Délibération n°65/2019 :

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le Centre de Gestion qui assure ce type de mission depuis plusieurs années.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission est financée à l'intervention, un coût journée a été déterminé, 300 €/jour pour une collectivité affiliée au Centre de Gestion.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à faire appel au Centre de Gestion de la Drôme pour assurer la mission d'inspection ;**
- **AUTORISE le Président à signer et exécuter la convention y afférente.**

12 – Travaux-Bâtiments- DSP

P. CHALAMET fait un point sur les travaux du Quai. C'est la fin du chantier. On est au point de détails sur les réserves émises suite à deux réunions. La conclusion finale aura lieu vendredi 29 novembre en espérant que tout ce qui a été soulevé, aura été résolu par les différentes entreprises. La mise en chauffe a été faite. On présentera le rapport financier une fois que toutes les réserves auront été levées.

Il annonce que les 2 médecins de Bourdeaux partent en retraite au printemps prochain. Mais Bourdeaux ne sera pas un désert médical car on a trouvé 3 jeunes médecins. On va restructurer le plateau médical et faire une maison de services pluri professionnels. Il y aura toujours les 3 infirmiers, 1 nouveau kiné, 1 podologue et 1 permanence du CMS.

Michèle MARTIN ajoute que la commune recherche une orthophoniste.

13 - Décisions du Président

Décision 24-2019 :

Le Président **EXPLIQUE**, que dans le cadre de la protection des auteurs afin de permettre aux agents des collectivités de photocopier, d'imprimer, d'envoyer par mail ou de mettre sur un réseau interne les copies d'articles de presse et la copie papier d'articles de presse et de pages de livres en toute légalité, il est proposé de conclure un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), organisme agréé par le ministère de la culture depuis 1996.

Le CFC gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs et défend leurs droits contre les reproductions illégales de leurs œuvres.

CONSIDÉRANT la nécessité de se mettre en conformité avec la légalité, contre le risque de poursuite pour contrefaçon et contre la mise en cause de la responsabilité civile ou pénale de la commune ou de l'intercommunalité engagée par un auteur, un éditeur ou un tiers détenteur de droits de propriété littéraire et artistique sur une œuvre reproduite.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour un montant annuel de 150 € HT.

Décision 25-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager les travaux pour la mise en accessibilité l'accueil de loisirs La Ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

- Lot 1 - Gros Œuvre Serrurerie
Entreprise CHAZET, Prix HT : 41 610 €
- Lot 2 - Charpente Bois Couverture
ABC Bois, prix HT : 4 746 €
- Lot 4 - Plâtrerie Carrelage peinture
ASLAN BETUL, prix HT : 17 542 €25
- Lot 5 - Electricité Plomberie -Ventilation
SARL Pellegrin et Frères, prix HT : 6 955 €78

Le Président, **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu d'autres offres pour ces travaux, toutes les entreprises sont donc sélectionnées.

Le montant total des marchés relatif à l'opération s'élève à 70 854.03€ HT.

Décision 26-2019 :

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la structure multi accueil " Picoti Picota " à Bourdeaux. Il a été décidé signer un contrat avec l'agence d'Architecture Archi 'Eco initialement mandatée sur la construction du Multi accueil.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec une rémunération " au déboursé " d'un montant de 17 160 € HT.

Décision 27-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de fournir la chaufferie de l'immobilier d'entreprises de Pont de Barret en granulés bois pour une durée de 1 an renouvelable ; après consultation des entreprises lancé le 22/08/2019 et publication sur le site de la CCDB, trois entreprises ont remis une offre portant sur leur capacité et leurs garanties d'approvisionnement du site avec une proposition de prix.

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'ouverture des plis du 19/09/2019 et l'analyse réalisée le 25/09/2019, l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de

l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec l'entreprise PRADIER sur la base d'un prix de la fourniture à 245€ HT la tonne.

Décision 28-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires locaux des actions E.A.C. et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Après appel à projet, 3 propositions ont été reçues et étudiées le 30 septembre 2019 par le jury de sélection.

Suite à ces analyses,

Le Président **DÉCIDE** de signer un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions E.A.C. avec

Compagnie Bigre pour un montant TTC de 2 000 €.

Bizz'art Nomade pour un montant TTC de 2 000 €.

Jonathan Gowthorpe pour un montant TTC de 2 000 €.

Décision 29-2019 :

Le Président, **DÉCIDE** de verser la participation à la plateforme locale : Initiative Portes de Provence d'un montant de contribution pour l'année 2019 de 8 204 €.

14 - Questions diverses

A. TIXIER souhaite apporter des informations sur le tènement de Miélandre. La SAFER a acheté le tènement et a lancé un appel à candidature. Le conseil municipal de Vesc a délibéré mardi à l'unanimité pour se porter acquéreur du tènement avec un soutien financier de 30 % de la région et 50 % du département de la Drôme dans le cadre de la création d'un ENS. Le dossier de candidature a été déposé et sera étudié le 6 décembre par la SAFER. La commune souhaite confier la gestion de l'ENS à la CCDB (délibération à prendre). Il dit que la montagne de Miélandre est une montagne emblématique de la Drôme et de notre territoire et qu'à son sens elle mérite tout notre soin et notre attention.

F. MUCKE demande s'il y a eu une révision de prix ?

A. TIXIER indique que le prix est de 800 760 €. (Diminution du tènement) Il restera à charge de la commune 161 000 €.

Ch. PRIOTTO aimerait connaître le montant de la commission de la SAFER.

A. TIXIER informe qu'elle est de 9 % de mémoire.

Ch. PRIOTTO répond que quand on achète en gré à gré, comme Dieulefit l'a fait pour Saint Maurice, ça évite à déboursier la commission prise par la SAFER. La SAFER peut être un organisme très intéressant (exemple de Damian).

Elle ajoute qu'avec O. CADIER ils peuvent venir en conseil municipal présenter comment un ENS fonctionne.

J-M. AUDERGON informe des prochaines réunions : Conseil communautaire le 19 décembre à la Roche Saint Secret et le 23 janvier 2020 et Comité des Maires le 05 décembre (RI, SIL et archives abordés).

S. BERNARD informe d'une conférence avec le philosophe Gilles LIPOVETSKY le vendredi 22 novembre à 19h00 à l'espace Valdaine à La Bégude de Mazenc. Participation libre au profit de l'association LE FIEF.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	BOURSE Elisabeth	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMEE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
TEYSSIERES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	